BRIEF

Parliamentary Information and Research Service
Library of Parliament

Philippe Le Goff
22 August 2005

Individual Income Tax Returns: Taxpayers Pay While the Government Saves

It is commonly accepted that new information technology (IT) can improve communication between government and citizens. For the majority of Canadians, it is also clear that the public sector should use IT to better meet their needs for information and public services. So it is not surprising to see governments gradually expand the content of their Web sites, providing ever more information on their programs and services.

The Internet and IT can also contribute significantly to productivity by increasing the public sector's administrative efficiency. Government portals are now offering more and more e-services, especially since they cost a mere fraction of what the same services would cost if offered by other means. The firm Accenture, citing a Government of Canada study, has noted that an over-the-counter transaction costs the government $44, as compared to $38 by mail, $8 by telephone and less than $1 over the Internet.[1]

NETFILE AND ELECTRONIC RETURNS

The Canada Revenue Agency (CRA) has not escaped this trend. In recent years, it has invited Canadians to file their tax returns via the Internet. This service is quickly becoming more popular. When it was first offered, the CRA received 443,000 individual tax returns via the Internet. In 2004, it received close to four million.

It should be noted that businesses are also using e-filing: 64% of T4 slips and 95% of T5 slips are now sent electronically, and the filing of business tax returns via the Internet began two years ago.

Taxpayers who prepare their returns themselves and wish to send them via the Internet must use NETFILE. This service offers the following benefits:

- Security and confidentiality;
- Quick refund, usually within eight business days;
- Greater accuracy (fewer transcription errors occur when tax preparation software is used);
- Nothing to be mailed;
- No receipts to be submitted, unless requested;
- Immediate acknowledgement of receipt of tax return.

The CRA says that it actively encourages individuals to e-file. It also notes, in its 2005-2006 to 2007-2008 business plan, that it is taking steps to process 75% of all tax returns electronically in the coming years.[2] In connection with the 2005 budget and the related expenditure review, the CRA also indicates that it expects to reap significant savings ($79.3 million by 2009-2010) by streamlining its processing and entering of the data included in tax returns.[3]

ONE-SIDED SAVINGS?

Like TELEFILE, the corresponding telephone filing service, NETFILE itself is free of charge. Taxpayers who wish to use it, however, must purchase a Web application or a tax preparation software package marketed by the private sector and certified by the CRA. So while NETFILE is free, the application or software needed to use it is not.[4]

Thus, the federal government reaps considerable savings in time and money from processing returns electronically, since the data do not have to be entered a second time. The administrative resources that are freed up as a result could, as in other countries, be assigned to duties with higher value-added for taxpayers, such as fighting tax evasion or the black market economy. There is no indication, however, that the switch to electronic processing will lead to universal free access to tax preparation software or Web applications. Should taxpayers not also benefit from the savings the government is enjoying?

FREE ELECTRONIC RETURNS?

Sharing savings are not unheard of outside Canada's federal government. Australia, Belgium, Denmark, Spain, France, New Zealand, Norway, the Netherlands, Singapore and Sweden are among the most industrialized and most advanced countries with respect to on-line government services. They all offer their citizens the option of preparing and submitting their tax return via the Internet *free of charge*. Further examples could be cited.

Moreover, France's tax agency offers taxpayers a tax discount of €20 if they file their return and pay their assessed taxes via the Internet.[5]

In the United States, agreements between software and applications developers and the government have been adjusted in order to attain the objective set by Congress of 80% of tax returns filed electronically by 2007. In addition, since January 2005, the Internal Revenue Service has required the consortium of companies that develop Web applications or software for tax preparation to offer at least 60% of Americans access to a completely free service for preparing and transmitting their federal tax returns.

In Canada, the Quebec government[6] offers individual taxpayers without a spouse or dependants and whose income sources are limited to employment, retirement, investment or benefits the option of preparing and submitting their provincial tax return electronically at no charge. The Government of Quebec's downloadable Web application is designed for individuals whose tax situation is simple, as it does not offer tax planning or optimization or any suggestions to the user.

A BENEFIT IN PERPETUITY?

Among the tax agencies of advanced countries, Canada is part of a small group that still considers it to be in taxpayers' interest to pay for a Web application or software developed by the private sector in order to file a tax return electronically.

When NETFILE was first introduced, the CRA worked closely with the tax preparation software developers. According to the CRA, this collaboration has made it possible to develop high-quality tax preparation packages that are offered to the Canadian public at a price the CRA considers to be "reasonable."[7] The CRA believes that this public-private partnership benefits both the public and the Canadian software industry.[8] Moreover, given the competition in the industry, Canadians can choose among various software brands. Finally, the many financial and accounting software packages allow clients to use tax preparation packages that are more sophisticated and complex than what the CRA maintains it can achieve.

This partnership has obviously allowed the CRA to reduce its start-up costs and to externalize the risk associated with developing and implementing the electronic f''ing option for individual taxpayers. As a result of this partnership, however, taxpayers are now paying what could be termed a "benefit in perpetuity" to the private-sector tax preparation software designers. In view of what other countries are doing, it is reasonable to question whether this situation is still truly in Canadians' interest.

Or in the CRA's interest, for that matter. As long as taxpayers have to pay to prepare their tax returns and file them via NETFILE, many could be reluctant to do so, reducing the potential cost savings to the government.

---

(1) Accenture, *e-Government Leadership: High Performance, Maximum Value*, The Government Executive Series, May 2004 (http://www.accenture.net/xdoc/en/industries/government/gove_egov_value.pdf).

(2) Canada Customs and Revenue Agency, *Future Directions for the Canada Customs and Revenue Agency – Individuals*, RC4314 (http://www.cra-arc.gc.ca/E/pub/xi/rc4314/rc4314-e.pdf).

(3) Key elements of this process are the following:

- Canadians will be able to amend their own statements of income and benefits by entering changes on a secure Web site. This will considerably reduce the waiting time to create a new tax assessment.
- A two-dimensional bar code will be printed on all individual tax returns produced on paper by a tax preparation package. The bar code will provide all the tax return data in a format that can be read electronically, eliminating the need to enter the data manually.
- The two-dimensional bar code project will be expanded to include business tax returns.

(4) Except for very low-income taxpayers.

(5) See the Web site of France's Ministry of Economics, Finance and Industry (http://www.impots.gouv.fr).

(6) Quebec collects its own provincial tax directly, using a separate tax return. The federal government collects taxes for all the other provinces, through the form used for federal taxes.

(7) Correspondence from the Parliamentary Affairs Directorate, Canada Revenue Agency.

(8) Two of the main products on the Canadian market are those offered by INTUIT and H&R Block, both American companies.

EN BREF

Service d'information et de recherche parlementaires
Bibliothèque du Parlement

Philippe Le Goff
Le 22 août 2005

Déclaration de revenus des particuliers : le contribuable paie, le gouvernement économise

Il est aujourd'hui largement reconnu que les nouvelles technologies de l'information (TI) peuvent améliorer les échanges entre le gouvernement et ses citoyens. Pour une majorité de Canadiens, il est d'ailleurs clair que le secteur public doit recourir aux TI pour mieux répondre à leurs attentes en matière d'information et de prestation de services publics. Il n'est donc pas étonnant de voir les gouvernements enrichir peu à peu le contenu de leurs sites Web en y affichant un nombre croissant de renseignements sur leurs programmes et services.

L'Internet et les TI constituent aussi un formidable vecteur de productivité, permettant d'accroître l'efficacité administrative du secteur public. Aussi, les portails gouvernementaux offrent de plus en plus de services transactionnels électroniques, d'autant plus que le coût de leur prestation ne s'élève qu'à une fraction de celui de la prestation des mêmes services par d'autres moyens. À titre indicatif, la firme Accenture, citant une étude du gouvernement canadien, indique qu'une transaction au comptoir coûte 44 $ au gouvernement, contre 38 $ par la poste, 8 $ au téléphone et moins de 1 $ par Internet[1].

IMPÔTNET ET LA DÉCLARATION ÉLECTRONIQUE

L'Agence du revenu du Canada (ARC) n'échappe pas à ce courant. Depuis quelques années, elle invite les Canadiens à utiliser l'Internet pour transmettre leurs déclarations de revenus. Ce service gagne rapidement en popularité. Lorsqu'il a été offert pour la première fois, l'ARC a reçu 443 000 déclarations de revenus des particuliers par Internet. En 2004, ce chiffre est passé à près de quatre millions.

Soit dit en passant, les entreprises participent aussi au processus fiscal électronique : 64 p. 100 des feuillets T4 et 95 p. 100 des feuillets T5 sont maintenant acheminés par voie électronique, et la production des déclarations des sociétés par Internet a été mise en œuvre il y a deux ans.

Les contribuables qui préparent leur déclaration de revenus eux-mêmes et veulent la transmettre directement par Internet doivent utiliser le service IMPÔTNET. Ce service offre les avantages suivants :

- une option sûre et confidentielle;
- un remboursement rapide, généralement en huit jours ouvrables;
- une exactitude accrue (moins d'erreurs de transcription avec un logiciel de préparation de déclaration);
- aucune déclaration à poster;
- aucun reçu à envoyer, sauf sur demande;
- la confirmation immédiate de la réception de la déclaration.

L'ARC dit encourager de façon active la transmission électronique des déclarations des particuliers et souligne, dans son plan d'entreprise 2005-2006 à 2007-2008, qu'elle prend des mesures qui lui permettront de traiter 75 p. 100 des déclarations de revenus par voie électronique au cours des prochaines années[2]. Dans le cadre du budget de 2005 et de l'examen des dépenses connexes, l'ARC a aussi dit compter réaliser des économies importantes (79,3 millions de dollars d'ici 2009-2010) en rationalisant le processus de traitement et de saisie des données figurant dans les déclarations de revenus[3].

UNE ÉCONOMIE À SENS UNIQUE?

Comme IMPÔTEL, le service téléphonique de déclaration correspondant, IMPÔTNET proprement dit est gratuit. Par contre, le contribuable qui veut y

recourir doit acheter une application Web ou un logiciel commercialisé par une entreprise privée et homologué par l'ARC. Et si IMPÔTNET est gratuit, l'application ou le logiciel nécessaire ne l'est pas[4].

Or, pour le gouvernement fédéral, la transmission des déclarations de revenus par voie électronique constitue une source d'économie appréciable d'argent et de temps, du fait que les données ne font pas l'objet d'une double manipulation. Les ressources ainsi libérées au sein de l'administration pourront, comme dans d'autres pays, être affectées à des tâches à plus forte valeur ajoutée pour les contribuables, par exemple le contrôle de l'évasion fiscale ou de l'économie clandestine. Rien n'indique, en revanche, que le passage à l'électronique finira par s'accompagner d'une mesure de gratuité universelle pour les logiciels ou les applications Web de préparation des déclarations. Pourtant, le contribuable ne devrait-il pas lui aussi bénéficier des économies réalisées par le gouvernement?

LA GRATUITÉ DES DÉCLARATIONS ÉLECTRONIQUES?

Le partage des économies n'est pas inconnu à l'extérieur de l'administration fédérale canadienne. L'Australie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, Singapour, la Suède sont autant de pays parmi les plus industrialisés et les plus avancés sur le plan de la prestation de services gouvernementaux en ligne. Tous offrent à leurs citoyens la possibilité de préparer et de transmettre *gratuitement* leur déclaration de revenus par Internet, et la liste pourrait s'allonger.

De surcroît, l'administration fiscale française offre une remise de 20 euros sur l'impôt à acquitter aux contribuables qui transmettent leur déclaration de revenus et versent leur cotisation par Internet[5].

Aux États-Unis, les ententes entre les développeurs d'applications et de logiciels et le gouvernement ont été ajustées pour que soit atteint le niveau de 80 p. 100 de transmission électronique des déclarations de revenus d'ici 2007, comme le souhaite le Congrès. En outre, depuis janvier 2005, l'administration fiscale (Internal Revenue Service) exige du consortium des entreprises d'applications Web ou de logiciels pour la préparation de déclarations des revenus qu'au moins 60 p. 100 des Américains aient accès à un service totalement gratuit pour la préparation et la transmission de leur déclaration de revenus fédérale.

Au Canada, le gouvernement québécois[6] offre au particulier qui n'a ni conjoint ni personne à charge et dont les sources de revenus proviennent d'un revenu d'emploi, de retraite, de placement ou de prestations, la possibilité de préparer et de transmettre gratuitement sa déclaration provinciale de revenus par voie électronique. L'application Web téléchargeable du gouvernement du Québec s'adresse au particulier dont le profil fiscal est simple, puisqu'elle ne fait pas de planification ni d'optimisation fiscale, pas plus qu'elle n'offre de suggestion à l'utilisateur.

UNE RENTE PERPÉTUELLE?

Dans le monde des administrations fiscales des pays avancés, le Canada fait donc partie d'un groupe restreint qui juge encore qu'il est dans l'intérêt des contribuables de payer une application Web ou un logiciel développé par le secteur privé afin de pouvoir transmettre une déclaration de revenus par voie électronique.

Depuis le début du projet IMPÔTNET, l'ARC collabore étroitement avec les développeurs de logiciels d'impôt. Selon l'ARC, cette collaboration permet le développement de logiciels de préparation de déclarations de haute qualité qui sont offerts à la population canadienne à des prix que l'ARC qualifie de « raisonnables »[7]. Selon l'ARC, ce partenariat public-privé bénéficie tant à l'industrie canadienne du logiciel[8] qu'à la population. De plus, en raison de la compétitivité de l'industrie, les Canadiens peuvent choisir entre diverses marques de logiciels. Enfin, les nombreux progiciels financiers et de comptabilité permettent aux clients d'utiliser des logiciels de préparation de déclarations qui atteignent des niveaux de perfectionnement et de complexité que l'ARC ne croit pas pouvoir égaler.

Évidemment, ce partenariat a permis à l'ARC de réduire les coûts de démarrage et d'externaliser les risques liés au développement et à la mise en place d'une option de transmission des déclarations de revenus des particuliers par voie électronique. Par contre, aujourd'hui, ce partenariat fait en sorte que les contribuables paient une « rente perpétuelle » aux concepteurs de logiciels d'impôt du secteur privé. Compte tenu de l'expérience internationale, on peut se demander si cette situation est encore réellement dans l'intérêt du public canadien.

Ou de l'ARC. En effet, tant que les contribuables devront payer pour préparer leur déclaration de revenus et la transmettre via IMPÔTNET, plusieurs

pourront hésiter à le faire, ce qui réduira le potentiel d'économie pour le gouvernement.

---

(1) Accenture, *e-Government Leadership: High Performance, Maximum Value*, The Government Executive Series, mai 2004 (http://www.accenture.net/xdoc/en/industries/government/gove_egov_value.pdf).

(2) Agence des douanes et du revenu du Canada, *Orientations futures pour l'Agence des douanes et du revenu du Canada – Les particuliers*, RC4314 (http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/xi/rc4314/rc4314-f.pdf).

(3) Ce processus comprend notamment les éléments suivants :

- Les Canadiens pourront modifier leur propre déclaration de revenus et de prestations en entrant les changements dans un site Web sécurisé. Cela réduira considérablement les temps d'attente en vue de l'établissement d'une nouvelle cotisation.
- Un code à barres bidimensionnel sera imprimé sur toutes les déclarations de revenus des particuliers produites sur papier au moyen d'un logiciel de préparation des déclarations. Le code à barres contiendra toutes les données de la déclaration de revenus dans un format lisible de façon électronique, ce qui éliminera ainsi la nécessité de saisir les données de la façon traditionnelle.
- Le projet du code à barres bidimensionnel sera élargi au traitement des déclarations de revenus des entreprises.

(4) Sauf pour les contribuables à très faible revenu.

(5) Voir le site Web *impôts.gouv.fr* du ministère français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (http://www.impots.gouv.fr).

(6) Il faut se rappeler que le Québec perçoit directement son propre impôt provincial, et ce, au moyen d'une déclaration distincte de celle du fédéral. Ce dernier perçoit les impôts provinciaux au nom de toutes les autres provinces, et ce, au moyen du formulaire utilisé pour son propre impôt.

(7) Correspondance de la Direction des affaires parlementaires de l'Agence du revenu du Canada.

(8) Deux des principaux produits offerts sur le marché canadien sont ceux de INTUIT et de H&R Block, des compagnies américaines.